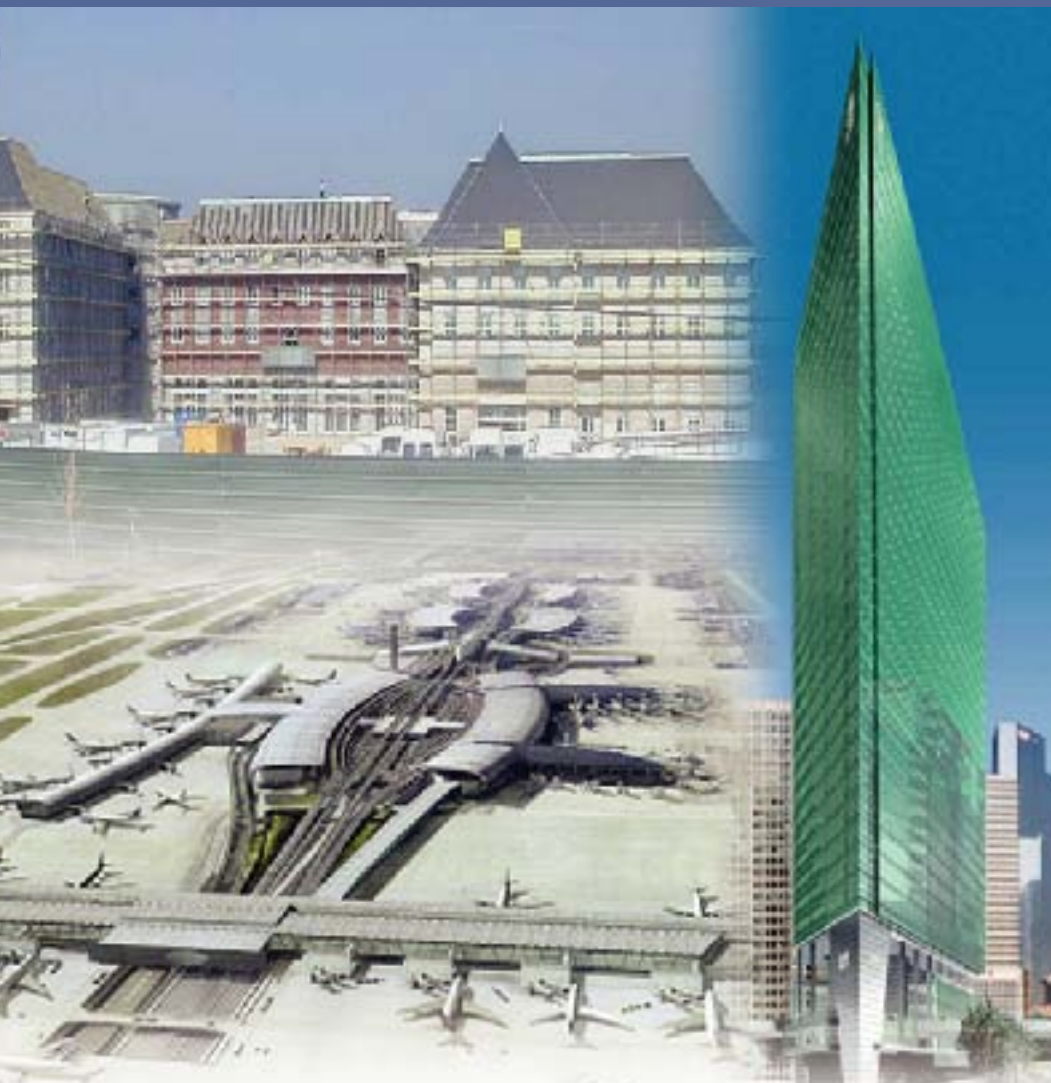


disponible également sur le site  
[www.suresneseco.com](http://www.suresneseco.com)



## **SDEL Tertiaire** **"Conjuguons nos expertises"**

De sa création, en 1907, à nos jours, SDEL (Saunier Duval Electricité), qui appartient au groupe Vinci, est devenue l'une des premières entreprises françaises de travaux et d'ingénierie électrique. Le pôle SDEL Tertiaire, créé en 2003 et installé à Suresnes, réunit quatre structures dont les activités sont centrées sur l'Ile-de-France.

À travers son domaine de compétence - l'installation électrique dans le secteur tertiaire - SDEL Tertiaire intervient sur plusieurs grands chantiers de construction ou de rénovation à Paris et en région parisienne : la tour CBX à La Défense (34 étages, 44 000 m<sup>2</sup>), l'hôtel Holyday Inn à Marne-La-Vallée, le nouveau siège du journal "Le Monde" à Paris, la réalisation du futur site de valorisation énergétique des ordures ménagères (ISSEANE) d'Issy-les-Moulineaux, ou encore la réalisation du satellite 3 à Roissy, destiné à

l'embarquement des aérograves 2E et 2F et à l'accueil de l'Airbus A380 sur deux niveaux de passerelles. "SDEL Tertiaire est composée de quatre entreprises qui détiennent un savoir-faire spécifique et fonctionnent comme des entités indépendantes", souligne Eric Douaud, chargé d'affaires pour SDEL Grands Projets Immobiliers. SDEL IMTEC, spécialisée dans le courant faible, gère plus particulièrement la détection et la protection incendie, et les dispositifs d'accès et de contrôle des bâtiments.

(suite page 2)

### **Agenda**

page 2



**Caroline Landais Consulting**

page 5



**Les emplois de l'écologie  
en Ile-de-France**

page 5



**Etude d'aménagement  
du cœur de Ville**

page 6

- **Aide au remplacement des salariés en formation** p.3
- **L'allocation de formation professionnelle en dehors du temps de travail** p.3
- **Vos formations bureautiques et linguistiques entièrement prises en charge** p.3
- **Les contrats en alternance** p.4
- **Bienvenue à Suresnes** p.4
- **Les dates des soldes** p.6

## → Concours Espoirs de l'économie 2006

Ce concours, organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris - Hauts de Seine, est ouvert aux entreprises de moins de trois ans. Le jury apprécie la pertinence et l'originalité des projets au regard de leur marché, de leur potentiel de développement et de leur contribution au dynamisme économique local.

**Dotation : 1<sup>er</sup> prix : 3000 euros – 2<sup>ème</sup> prix : 1500 euros**

Pour participer à ce concours, les entreprises doivent répondre aux quatre conditions suivantes :

- avoir leur siège social dans les Hauts de Seine,
- avoir démarré leur activité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2002,
- avoir un bilan d'au moins 12 mois,
- ne pas être détenues majoritairement par une autre société.

**Clôture des inscriptions le 18 Juillet 2005**

*Communication des résultats à partir du 27 octobre 2005.*

*Dossier de candidature téléchargeable sur [www.ccip92.com](http://www.ccip92.com)*

*CCIP Hauts de Seine*

*Service création et développement de la jeune entreprise*

*Yaye Samb de Ricaud - Tél. 01 46 14 24 51 - Mail : [creation92@ccip.fr](mailto:creation92@ccip.fr)*

## → Concours Grands Prix des micro-entreprises

Ces Grands Prix récompensent les deux meilleures idées de développement et offrent à chacun des lauréats **une dotation de 7500 €**.

Pour participer, il suffit de soumettre un projet visant à développer votre entreprise.

**Dépôt des candidatures au plus tard le 31 Août 2005 à 17h**

Les lauréats recevront leurs prix à l'occasion du Salon des micro-entreprises, qui se tiendra du 27 au 29 septembre 2005 à Paris.

*Dossier de candidature téléchargeable sur*

*[www.salonmicroentreprises.com/grands-prix.php](http://www.salonmicroentreprises.com/grands-prix.php)*

## → Les mardis de l'export

**Entretiens individuels pour examiner les solutions financières appropriées au développement export**

**Mardi 6 Septembre de 9h à 13h**

*CCIP Hauts de Seine - 21/23, rue des Trois Fontanot à Nanterre*

*Participation gratuite sur rendez-vous Tél. 01 46 14 26 64 - Mail : [export92@ccip.fr](mailto:export92@ccip.fr)*

## → La protection sociale du dirigeant salarié

**Obligations, cotisations, formalités**

**Judi 15 Septembre de 9h à 12h**

*CCIP Hauts de Seine - Antenne de Boulogne - 39/41, rue de la Saussière à Boulogne-Billancourt*

*Atelier gratuit*

*Tél. 01 46 04 66 44 - Mail : [antenne-boulogne@ccip.fr](mailto:antenne-boulogne@ccip.fr) - [www.ccip92.com](http://www.ccip92.com)*

## → La protection sociale du dirigeant non salarié et du commerçant

**Obligations, cotisations, formalités**

**Mardi 20 Septembre de 9h à 12h**

*CCIP Hauts de Seine - Antenne de Boulogne - 39/41, rue de la Saussière à Boulogne-Billancourt*

*Atelier gratuit*

*Tél. 01 46 04 66 44 - Mail : [antenne-boulogne@ccip.fr](mailto:antenne-boulogne@ccip.fr) - [www.ccip92.com](http://www.ccip92.com)*

## → Les Journées de l'Economie et de l'Emploi

**Les 20, 21 et 22 Septembre 2005**

Le Service du Développement Economique de la Mairie de Suresnes (SDE) et la Mission Locale " Rives de Seine ", en partenariat avec l'ANPE et les sociétés Attitudes et Villages Emploi, proposent aux entreprises de se rencontrer et de recruter les candidats répondant aux profils qu'elles recherchent.

**Mardi 20 Septembre de 9h à 12h :** Rencontre des entreprises suresnoises

**Les 20, 21 et 22 Septembre de 15h à 20h :** Recrutement et rencontre avec les candidats répondant à vos profils de postes.

*Salle des fêtes de la ville de Suresnes, 2 rue Carnot*

*Renseignements et inscriptions*

*SDE - Tél. 01 41 18 16 54 ou 01 41 18 16 63*

*Christine Natchev ou Richard Quero*

*suite de la page 1*

## SDEL Tertiaire

**"Conjuguons nos expertises"**



*Eric Doutaud*

SDEL Grands Projets Immobiliers (GPI) est en charge des installations électriques en courants forts et faibles. SDEL ARTEC intervient sur les monuments historiques, et est actuellement associée, à travers des travaux de mise en lumière, au prestigieux chantier de restauration de la Galerie des Glaces du Château de Versailles, dans le cadre de l'opération de mécénat conduite par le groupe Vinci. Enfin, SDEL ITT, spécialisée dans le secteur de la banque et de l'assurance, est basée à Nanterre.

*"L'objectif de SDEL Tertiaire est aujourd'hui d'accroître son chiffre d'affaires tout en maîtrisant la qualité de ses prestations, ajoute Eric Doutaud. L'autonomie de chaque entreprise par rapport à son secteur d'activité nous permet d'être réactifs et disponibles face aux problèmes que peuvent rencontrer nos clients, tout en nous appuyant sur la solidité du groupe Vinci". SDEL Tertiaire a également été retenu pour participer à la réalisation de l'équipement intérieur de la tour "Granite" de La Défense, première sur ce site à être construite selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale). "Cela implique une évolution de certaines pratiques de travail, conclut Eric Doutaud. À travers la stratégie du groupe Vinci, nous sommes prêts à répondre à la technicité croissante des bâtiments tertiaires et à la demande de solutions intégrant tous les aspects de confort et de sécurité".*

### SDEL Tertiaire en chiffres

**Création : 2003**

**SDEL GPI**

**CA : 15 millions d'euros**

**Effectifs : 114 personnes**

**SDEL IMTEC**

**CA : 4 millions d'euros**

**Effectifs : 30**

**SDEL ARTEC**

**CA : 5 millions d'euros**

**Effectifs : 45**

**Contact :**

**2, rue Benoît Malon 92150 Suresnes**

**Tél. 01 58 47 59 93**

# Aide au remplacement des salariés en formation

Toute entreprise occupant moins de 50 salariés, peut, dans certaines conditions, bénéficier d'une aide de l'État pour remplacer un salarié en formation.

Dans le but d'encourager le développement de la formation dans les petites entreprises, la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle a modifié le régime de cette aide : nouvelles conditions d'attribution et nouvelle formule de calcul depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

### Pas pour toutes les formations

Désormais, l'employeur ne peut plus bénéficier de l'aide au remplacement pour un salarié parti en formation dans le cadre d'un congé individuel de formation. Ce nouveau motif d'exclusion se rajoute aux précédents qui subsistent : salariés absents du fait d'une formation dans le cadre d'un contrat en alternance, d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

## L'allocation de formation professionnelle en dehors du temps de travail

Lorsqu'un salarié suit une action de formation en dehors de son temps de travail – que ce soit au titre d'une action de développement de compétences prévue par le plan de formation de l'entreprise ou dans le cadre de son droit individuel à la formation (DIF) – la loi du 4 mai 2004 prévoit qu'il bénéficie d'une allocation égale à 50 % de sa rémunération nette de référence. Cette allocation n'est pas soumise à cotisations sociales (y compris CSG et CRDS), et elle est imputable sur la participation de l'employeur à la formation professionnelle.

### Modalités de calcul de l'allocation de formation

En principe, le salaire horaire de référence à prendre en compte, pour le calcul de l'allocation de formation, s'obtient en divisant, l'ensemble des rémunérations nettes versées au salarié par son entreprise au cours des 12 mois précédant le début de la formation, par le nombre total des heures rémunérées au cours de ces 12 derniers mois.

Cependant, lorsque le salarié n'a pas 12 mois d'ancienneté dans l'entreprise, le salaire horaire de référence s'obtient alors en divisant le total des rémunérations nettes versées par l'entreprise, par le nombre total des heures rémunérées depuis son arrivée dans l'entreprise.

Quant aux salariés dont la durée du travail est fixée par une convention de forfait en jours sur l'année, leur salaire horaire de référence est déterminé par le rapport entre, d'une part, la rémunération nette annuelle qui leur est versée et, d'autre part, le produit de la formule suivante : 151,67 heures x (nombre de jours de la convention individuelle de forfait / 217 jours) x 12 mois.

### Versement de l'allocation de formation

L'allocation de formation est en principe versée par l'employeur au salarié concerné, au plus tard, à la date normale d'échéance de la paie du mois suivant celui au cours duquel les heures de formation ont été effectuées. Un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise, peut cependant prévoir des dispositions particulières en la matière.

### Information du salarié

Un document récapitulatif retraçant l'ensemble des heures de formation effectuées et des versements de l'allocation correspondante doit être remis au salarié chaque année. En pratique, ce document est annexé au bulletin de paie.

Sources : tpe-pme.com 2004

Décret n° 2004-871 du 25 août 2004, JO du 27/08/04

### Formation pendant le temps de travail

Contrairement au régime antérieur, l'aide n'est pas subordonnée à une condition de durée de formation. Il suffit que celle-ci soit dispensée par un organisme de formation indépendant de l'entreprise, quel que soit le lieu où se déroule la formation (y compris dans l'entreprise).

### Fin de l'aide forfaitaire

Le principe d'un montant forfaitaire de 460 € par mois est supprimé. Il est remplacé par une aide d'un montant variable, égal à 50 % du taux horaire du SMIC (7,61 € au 1<sup>er</sup> juillet 2004), multiplié par le nombre d'heures travaillées par le remplaçant, dans la limite du nombre d'heures de formation dispensées au salarié remplacé. Par exemple, un salarié travaille 35 h par semaine. Il part 70 h en formation sur 2 semaines et un salarié est embauché pour le remplacer. L'aide serait de :  $(7,61 \times 50\%) \times (35 \times 2) = 266,34 \text{ €}$ .

### Pendant au plus 1 an

L'aide est attribuée pendant au plus 1 an. Elle est perçue à la fin du remplacement s'il n'excède pas 152 h. Au-delà, elle est versée sous forme d'acomptes correspondant à 152 h de remplacement. Les versements s'effectuent sur présentation de l'attestation d'inscription du salarié en formation (délivrée par l'organisme) et du bulletin de paie du remplaçant, ou de la facture de l'entreprise d'intérim.

### Formalités

Les formalités à accomplir par l'employeur sont inchangées : convention entre l'employeur et l'État et démarches à effectuer auprès de la DDTEFP au plus tard un mois après l'embauche du remplaçant.

Sources : RF Conseil Décembre 2004 n°159

Décret 2004-1094 du 15 octobre 2004, JO du 17/10/04

## Vos formations bureautiques et linguistiques entièrement prises en charge

Afin de promouvoir la formation à distance ainsi que la maîtrise de l'anglais et de la bureautique, une opération pilote est financée par la Région Ile de France, le Fonds Social Européen et l'organisme collecteur OPCAREG.



Conditions : toute entreprise, quel que soit son secteur d'activité, d'au plus 50 salariés.

Actions de formation : Word, Excel, Access, Power Point, Anglais.

Prise en charge : 100% pour les entreprises cotisant à l'OPCAREG, 78% pour toutes les autres.

Contact : FITEC

Emmanuel Latour

Tél. 01 55 70 80 84

Mail : e\_latour@fitec.fr

# Les contrats en alternance



Comme tous les ans, voici l'époque de la recherche d'entreprises pour les jeunes de 16 à 26 ans, qui souhaitent faire des études en alternance du CAP au diplôme d'ingénieur.

Les entreprises disposent de deux types de contrats pour les accueillir.

**Le contrat d'apprentissage** concerne toutes les entreprises du secteur artisanal, commercial, industriel, associatif ou les entreprises du secteur public non industriel.

D'une durée de 6 mois à 3 ans, le contrat d'apprentissage permet à l'employeur de former l'apprenti à ses méthodes de travail et ainsi de recruter un collaborateur opérationnel à l'issue de sa formation.

Le jeune est inscrit dans un centre de formation d'apprentis où il réalise sa formation théorique.

L'employeur bénéficie d'un éventail d'incitations fiscales et financières : indemnité forfaitaire de formation, crédit d'impôt, exonération de cotisations sociales.

L'employeur verse à son apprenti un salaire qui varie en fonction de l'âge et de l'année de formation.

**Le contrat de professionnalisation** concerne tous les employeurs inscrits à l'UNEDIC.

D'une durée de 6 à 12 mois, l'employeur détermine avec le jeune et l'organisme de formation le programme ainsi que les conditions d'évaluation de la formation.

L'employeur verse un salaire qui varie en fonction de l'âge du jeune (plus ou moins 21 ans).

L'employeur bénéficie de l'exonération des charges patronales de sécurité sociale pendant toute la durée du contrat.

Les frais de formation sont imputables sur la participation à la formation professionnelle.

Les jeunes ont besoin des entreprises pour réaliser leurs projets. Vous trouverez, en pièce jointe, des mini CV de jeunes intéressés (pour exemple).

Contact : Mission Locale de Suresnes  
Florence LOVETT  
Tél. 01 41 18 16 48  
Mail : f.lovett@rivesdeseine.reseau-idf.org

## Bienvenue à Suresnes

**ADERANT**  
Réalisation de logiciels  
*SIMMONS Michaël*  
67 Rue Jean-Jacques Rousseau

**AG DISTRY**  
Commerce de détail en magasin spécialisé  
122 Rue Carnot

**ANTISS**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*LE CORRE Christophe*  
16 Rue Salomon de Rothschild

**ARCHITETTI ASSOCIATI**  
Services annexes à la production  
*ALINEI Massimiliano*  
91 Rue de la République

**AZENKA**  
Soins de beauté  
*NOIRIEL Damien*  
42 Bis Rue de Verdun

**BLYSS**  
Action sociale  
*KLEIS Patrick*  
145 Boulevard Henri Sellier

**CUBB**  
Services annexes à la production  
*SALIEGE Sylvaine*  
5 Quai Marcel Dassault

**DECOZ**  
Services annexes aux spectacles  
*ASSIER DE POMPIGNAN Charles*  
10 Rue du Ratraire

**DOCUMENT PROJECT SERVICES**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
51 Rue de Verdun

**E L C LEASE**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*LA CHIUSA Erich*  
24 Rue Emilien Colin

**ENODIA SAS**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
28 Rue du Val d'Or

**ESTRADA**  
Gestion de supports de publicité  
*PLE Sylvain*  
9 - 11 Rue Benoît Malon

**EURL BRUNET**  
Travaux d'installation électrique  
*BRUNET Thierry*  
2 Place de Stalingrad

**EURL CHIPIE**  
Location de biens personnels et domestiques  
*SALAMON Christophe*  
35 Impasse des Cherchevets

**EURL MINCEUR SOLEIL**  
Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté  
*LECOURT Martine*  
5 Rue du Mont Valérien

**EXPORT BOOSTER HOLDING**  
Administration d'entreprises  
*ABI AYAD Mohammed*  
11 Rue Benoît Malon

**FONCIERE SCOTTI**  
Marchand de biens immobiliers  
37 Avenue Jean Jaurès

**GOLF EXACTITUDE**  
Fabrication d'articles de sport  
*BOURBOULON Odile*  
84 Boulevard Henri Sellier

**GROUPE KATELIAH**  
Organisme de placement en valeurs mobilières  
*DELESQUES Alain*  
8 Rue Worth

**JCL**  
Coiffure  
*LEMBEYE Jean-Claude*  
16 Esplanade des Courtieux

**KENTRON**  
Conseil en systèmes informatiques  
*DUENAS SANZ Laurent*  
2 Rue des Bourets

**L ET L**  
Commerce de détail d'horlogerie et de bijouterie  
*CAROTENUTO Luigi*  
24 Rue des Bourets

**LGAP**  
Restaurant traditionnel  
*VOLCKAERT Blaise*  
9 Rue des Bourets

**MARINA**  
Restaurant traditionnel  
*KHALIL Nathalie*  
168 Rue Gambetta

**MARINE TRADE & SERVICE**  
Intermédiaire spécialisé du commerce  
*DAMITTO Pierre*  
4 Rue Alexandre Darracq

**MAROC DECORATION**  
Commerce de gros de biens de consommation  
*ELHIMAR Omar*  
11 Esplanade des Courtieux

**MF CONSTRUCTION**  
Construction de maisons individuelles  
103 Rue des Chênes

**PARIS EVENTS**  
Traiteur, organisation de réceptions  
*BAREAUD Benjamin*  
9 Rue Berthelot

**PLAJ**  
Production de films pour le cinéma  
*DELPERIER Alexandre*  
32 Rue des Carrières

**QICUBE**  
Réalisation de logiciels  
*GREFF Christophe*  
19 Rue Carnot

**RACINES**  
Restauration rapide  
37 Rue des Bourets

**RAPHAEL FINANCE**  
Auxiliaire financier  
*VIGNAUD Patrick*  
4 Esplanade des Courtieux

**REPROTECHNIQUE**  
Secrétariat et traduction  
*ASEN Andrea*  
25 Rue Tourneroche

**REXAM France**  
Gestion de portefeuilles mobilières  
*SEITZ Francis*  
4 Rue Diderot

**REXAM SERVICES**  
Services annexes à la production  
4 Rue Diderot

**RIVE DROITE RIVE GAUCHE**  
Agence immobilière  
*GUYARD Bertrand*  
64 Rue des Moulineaux

**SABEY**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*HEYNARD Sabine*  
51 Rue de Verdun

**SARL KIMALIWE**  
Restauration rapide  
*GUILLIAMS Sandrine*  
24 Rue des Bourets

**SERTIM**  
Organisme de placement en valeurs mobilières  
*RENOULT François*  
38 Rue Jacques Decour

**SFC**  
Conseil pour les affaires et la gestion  
*BRENAC Christophe*  
43 Rue des Couvaloux

**SONIMAGE**  
Réparation de matériel électronique grand public  
*BOUAKLINE Houssine*  
25 Avenue Georges Pompidou

**ST DECORATION**  
Peinture  
*TIMERA Souleymane*  
9 - 11 Rue Benoît Malon

**TOP TECHNOLOGY**  
Conseil en systèmes informatiques  
*ORDUNA Corinne*  
2 Rue des Bourets

**VIE-PROX**  
Aide à domicile  
*TESSIER Patrick*  
102 Bis Bd Mal de Latre de Tassigny

## Portrait d'entreprise

# Caroline Landais Consulting

## Féminiser l'univers du bricolage

Les femmes sont à l'origine de 40 % du chiffre d'affaires des grandes surfaces de bricolage. De ce constat, Caroline Landais a fait une spécificité. Son agence de conseil propose d'apporter une vision et une sensibilité marketing "féminine" sur ce marché en fort développement.

"Lorsque mon dossier de candidature a été retenu par la pépinière d'entreprises de Suresnes, ville où j'ai résidé, adolescente, je me suis rappelé la devise locale "Nul ne sort de Suresnes qui souvent n'y revienne", commente Caroline Landais avec amusement. Créée en 2004, sa société, CL Consulting est une agence de conseil spécialisée dans le marketing et la communication dans le domaine du bricolage. "Le marché de la décoration et des loisirs, sur lequel les femmes sont largement prescriptrices, est actuellement en pleine expansion, souligne t-elle. Par ailleurs, c'est un secteur caractérisé par l'existence de plus de huit cents PME qui commercialisent leurs produits. Mon objectif est de les aider à développer leurs ventes sur ce marché".



Diplômée de l'Institut Supérieur de Gestion, Caroline Landais a fait ses armes en matière de marketing au sein du groupe Danone. Elle intègre ensuite la société industrielle La Brosse et Dupont, spécialisée dans la fabrication d'articles de brosse. "Je me suis alors intéressé à la division bricolage de l'entreprise, secteur qui, à titre personnel, me passionne depuis longtemps". Puis, elle devient chef de département chez Ikéa. "C'est cette expérience professionnelle de quatorze années que je souhaite aujourd'hui mettre au service de mes clients, en leur proposant notamment une féminisation de leur gamme par la mise au point de produits nouveaux, par la transformation des

"packaging" ou par des adaptations "merchandising". Il s'agit de proposer des outils astucieux, pratiques, faciles à utiliser".

CL Consulting est ainsi à l'origine de la commercialisation de quatre kits, disponibles au BHV, pour "reboucher", "peindre", "tapisser" et "poser de la toile de verre". "Il y a encore beaucoup à faire en termes de marketing dans le secteur du bricolage, notamment en matière d'utilisation de matériaux recyclables", conclut la jeune femme. Autre axe de développement envisageable, le jardinage urbain "pour lequel il existe, par exemple, encore peu de conditionnements appropriés à la surface des balcons".



Caroline Landais

### CL Consulting en chiffres

Création : mai 2004

Fichiers clients : 800

CA 2004 : 75 000 euros

Effectifs : 1

Contact :

51, rue de Verdun 92158 Suresnes Cedex

Tél. 01 46 97 25 42 / 06 63 95 19 77

Mail : landais.caroline@wanadoo.fr

www.carolinelandaisconsulting.com

## Emploi

# Les emplois de l'écologie en Ile-de-France

## Des appuis financiers pour les entreprises



La Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) d'Ile de France a lancé, avec l'appui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), un appel à projet en faveur des "emplois de l'écologie" ouvert jusqu'au 15 septembre 2005.

L'objectif de cette action est de renforcer les compétences des PME-PMI dans le domaine de l'environnement et du développement durable par la création d'une mission ou d'une fonction nouvelle pour l'entreprise et par l'embauche d'un jeune diplômé spécialisé en environnement, si possible dans le cadre d'un premier emploi.

Ce dispositif encourage le recrutement de jeunes diplômés ayant une formation dans le domaine de l'environnement et de l'écologie de niveau Bac +2 à Bac +5.

L'accompagnement de l'État se concrétise par une subvention d'un montant maximum de 30 000 €, qui représente jusqu'à 50% des coûts salariaux (salaire et charges sociales) pour la première année suivant le recrutement. Cette subvention est accordée après étude d'un dossier présenté par l'entreprise définissant les fonctions qui seront occupées par la personne recrutée.

Cette action s'inscrit dans la démarche engagée par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable qui mobilise, en 2005 au plan national, 20 millions d'euros pour soutenir les projets des PME-PMI dans le domaine de l'environnement et du développement durable, en accompagnant le financement du recrutement, de 1000 jeunes cadres diplômés pour ces métiers.

Contact : DRIRE Ile-de-France

Groupe de subdivisions des Hauts-de-Seine

5, boulevard des Bouvets 92741 Nanterre

Marie-Christine Bettin Tél. 01 56 38 02 83

Mail : marie-christine.bettin@industrie.gouv.fr

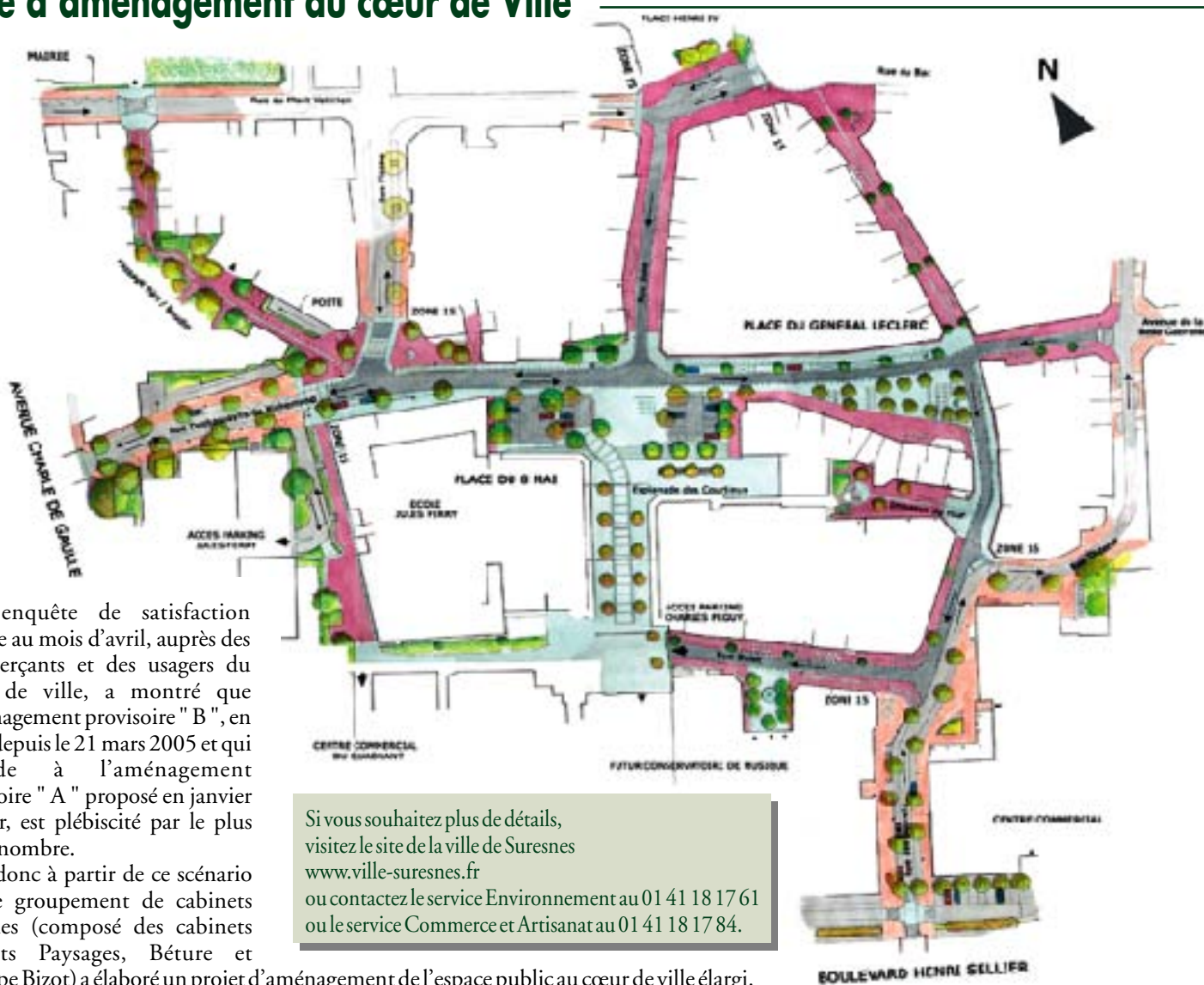
Igor Le Pivert Tél. 01 56 38 02 79

Mail : igor.le-pivert@industrie.gouv.fr

Les dossiers de candidature sont téléchargeables sur le site

www.ile-de-france.drire.gouv.fr

# Etude d'aménagement du cœur de Ville



Une enquête de satisfaction réalisée au mois d'avril, auprès des commerçants et des usagers du cœur de ville, a montré que l'aménagement provisoire " B ", en place depuis le 21 mars 2005 et qui succède à l'aménagement provisoire " A " proposé en janvier dernier, est plébiscité par le plus grand nombre.

C'est donc à partir de ce scénario que le groupement de cabinets d'études (composé des cabinets Arpents Paysages, Béture et Philippe Bizot) a élaboré un projet d'aménagement de l'espace public au cœur de ville élargi.

Si vous souhaitez plus de détails, visitez le site de la ville de Suresnes [www.ville-suresnes.fr](http://www.ville-suresnes.fr) ou contactez le service Environnement au 01 41 18 17 61 ou le service Commerce et Artisanat au 01 41 18 17 84.

Ce projet, présenté aux commerçants et aux groupes de travail lors des réunions des 1<sup>er</sup> et 2 juin 2005, a pour objectifs principaux de :

- mettre en valeur le cadre bâti et l'identité du cœur de ville en renforçant l'esprit " villageois ",
- rendre lisible les espaces en fonction de leurs usages,
- renforcer la place du piéton et diminuer l'impact visuel de la voiture, tout en maintenant le nombre de places de stationnement (la politique tarifaire doit permettre une grande rotation des places libres),
- marquer les entrées centre ville – zone 15 – cœur de ville,
- mettre en valeur les façades commerciales et faciliter leur accès.

Les travaux concernant les places du 8 Mai et du Général Leclerc débuteront en septembre 2005 et dureront environ 6 mois.

## Les dates des soldes

Les soldes ont lieu chaque année au cours de deux périodes dont les dates sont fixées dans chaque département par le préfet, après consultation des organismes de professionnels et de consommateurs. La durée maximale de chaque période ne peut excéder 6 semaines.

Au fur et à mesure qu'elles sont connues, les dates des soldes sont communiquées sur le site internet de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) à l'adresse suivante :

[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

**Dans les Hauts-de-Seine, les soldes d'été ont lieu du vendredi 24 juin au samedi 23 juillet 2005 inclus.**

Nous avons le plaisir d'apprendre que Jean-Louis Gras, Secrétaire de l'ADES et Adjoint au Maire de Suresnes pour le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle, a reçu l'ordre national du mérite au grade de chevalier.

Décret du 13 mai 2005,

JO du 15/05/05